

Annonces Légales & Judiciaires

ETUDE
de M. Pierre JOLY, avoué
à Paris, boulevard de Sébastopol, n° 62.

VENTE sur Licitation

au plus offrant et dernier enchérisseur
En l'audience des criées du Tribunal civil de première instance de la Seine, séant au Palais de Justice, à Paris, salle des criées, à 2 heures de relevé.

En un seul lot de

DEUX VILLAS

situées quartier de Cannes-Eden, à Vallauris (A.-M.)
Comprenant les villas :

ENDYMION

et

DIANE

Libres de location
Et le mobilier garnissant la villa Endymion.

L'ADJUDICATION

aura lieu le mercredi 25 juin 1930, à 2 heures de relevé.

On fait savoir à tous ceux qui apprendront :
Qu'en exécution d'un jugement rendu par la Chambre du Conseil de la deuxième Chambre du Tribunal civil de la Seine, le 9 mai 1930, enregistré.

Et aux requêtes, poursuites et diligences de :
1° Madame Agnès-Marie-Joseph DURET, sans profession, veuve en premières noces non remariée de Monsieur Donat-André-Emmanuel-Joseph AGACHE, en son vivant industriel, officier de la Légion d'honneur, président du Conseil d'administration des Etablissements Kuhlmann, administrateur de la Compagnie des Chemins du Nord, président du Conseil d'administration des Etablissements AGACHE fils (Société anonyme de Péniches), la dite dame demeurant à Paris (16^e arrondissement) square Auguste-Renoir, n° 1;

2° Madame Suzanne-Marie-Joseph AGACHE, épouse de Monsieur Robert Charles-Alexandre NEVEUX, industriel, ancien élève de l'Ecole polytechnique, et de son personnel tant en son nom personnel ou besoin que pour assister et autoriser ladite dame, demeurant ensemble à Paris, rue Edmond-About, n° 2.

Ayant pour avoué M. Pierre-Paul-Louis Joly, demeurant à Paris, boulevard de Sébastopol, n° 62.

En présence de :
1° Madame Thérèse-Jeanne - Madeleine-Marie AGACHE, épouse de Monsieur Jacques-Marie-Maxime LAMBERT, mineure émancipée par son mariage avec Monsieur LAMBERT, susnommé, et ledit sieur agissant tant en son nom personnel au besoin que comme curateur légal de son épouse, et pour l'assister et l'autoriser, demeurant ensemble à Armentières (Nord), rue Nationale, 42;

2° Monsieur Henri DELESALLE, demeurant à Lambarsart (Nord), rue du Bourg.

Agissant ledit sieur en sa qualité de tuteur « ad hoc », du mineur Edouard-André-Emmanuel AGACHE, fonction à laquelle il a été nommé par délibération du conseil de famille dudit mineur, tenu sous la présidence de Monsieur le Juge de Paix du canton de Neuilly-sur-Seine (Seine), le 16 mai 1929.

Ayant pour avoué M. Jean-Maurice GUENEPIN, demeurant à Paris, rue Tiquetonne, n° 64.

Et encore en présence, ou elle dûment appelée, de :
Madame Madeleine AGACHE, veuve de Monsieur Maxime DESCAMPS, de-

meurant à Annepes (Nord).

Prise ladite dame en sa qualité de subrogée tutrice « ad hoc » du mineur susnommé, fonction à laquelle elle a été nommée par délibération du conseil de famille dudit mineur susnommé;

Il sera, le mercredi 25 juin 1930, à 2 heures de relevé, en l'audience des criées du Tribunal civil de la Seine, au Palais de Justice, à Paris, procédé à la vente sur licitation, au plus offrant et dernier enchérisseur, en un seul lot, de l'immeuble dont la désignation suit :

DESIGNATION

DEUX VILLAS
situées quartier de Cannes-Eden, à Vallauris, lieu dit « Le Maure », « La Mer » ou « Le Golfe-Juan ».

La première, à flanc de coteau, de construction toute récente, dénommée « Endymion », comprenant :

De plain-pied du côté de la mer et formant sous-sol de l'autre côté : cuisine, cave, chauffage central, eau chaude, buanderie et trois chambres de domestiques.

Au-dessus : un rez-de-chaussée formant premier étage du côté de la mer, comprenant : un vestibule d'entrée, grand salon-hall et salle à manger réunis, un office, deux chambres, une salle de bains, un cabinet de toilette, W.-C. et un cabinet de toilette.

Au-dessus : premier étage formant deuxième étage sur mer comprenant : trois chambres, une salle de bains, un cabinet de toilette et un W.-C.

Une deuxième villa, dite « Diane », comprenant :

Au sous-sol : garage, chauffage central, eau chaude.

Au rez-de-chaussée : salle à manger, une chambre, deux chambres de domestiques, une cuisine, un office, un vestibule, W.-C.

Au premier : quatre chambres, une salle de bains, W.-C., cabinet de toilette.

Au deuxième étage : deux chambres.

Un bâtiment à usage de garage et d'habitation du jardinier.

La contenance superficielle est de 9.871 mètres carrés environ.

Tel au surplus que les dits immeubles s'étendent, poursuivent et comportent, sans aucune exception ni réserve.

MISE A PRIX

Outre les charges, clauses et conditions énoncées au cahier des charges, les enchères seront reçues sur la mise à prix fixée par le jugement du 9 mai 1930, susénoncé, à la somme de quatre cents mille francs, c'est-à-dire 400.000.

Laquelle comprendra également le prix des meubles garnissant, lors de la vente, la villa « Endymion ».

Fait et rédigé à Paris, le 27 mai 1930, par l'avoué poursuivant soussigné.

Signé : JOLY.

Enregistré à Paris, le 27 mai 1930, folio 47, c. 22. Reçu : 11 fr. 20 cent.

Signé :

Illisiblement.
S'adresser pour les renseignements :

1° A M. Pierre JOLY, avoué poursuivant, dépositaire d'une copie du cahier des charges, demeurant à Paris, boulevard Sébastopol, n° 62.

2° A M. Jean-Maurice GUENEPIN, avoué, demeurant à Paris, rue Tiquetonne, n° 64.

3° A M. Robert AUBRON, notaire, demeurant à Paris, rue de Rivoli, n° 146.

4° A M. SAUCIER, notaire, demeurant à Paris, rue du Faubourg-Saint-Honoré, n° 164.

5° Et sur les lieux pour visiter.

ETUDE
de M. Jean VIAL, docteur en droit, notaire à Cannes, 3, rue d'Antibes.

VENTE aux Enchères Publiques Volontaire

le jeudi 19 juin, à 10 heures du matin, en l'étude de M. VIAL, notaire, d'une propriété dite

Chalet Bell'Arria

située à Cannes, ancienne route de Grasse, comprenant :

Villa, garage et 3.355 mètres carrés de terrain, le tout clos de murs.

1^{er} lot :

Châlet Bell'Arria

de 24 pièces et jardin de 1.390 mq.

Mise à prix : 325.000 frs

2^e à 7^e lots :

6 Parcelles de Terrain

de 290 à 465 mq en bordure de l'ancienne route de Grasse ou de l'avenue de Grasse.

Mises à prix :

60.000 à 95.000 francs

Jouissance immédiate pour tous les lots.

Pour tous renseignements et pour visiter, s'adresser à M. VIAL, notaire à Cannes, détenteur du cahier des charges.

ETUDES

de M. Jean GUERIN-LONG, docteur en Droit, notaire à Cannes, 43, rue d'Antibes ; et de M. André MARTELLE, avoué près le Tribunal Civil des Alpes-Maritimes, à Cannes, rue Léopold-Buquet, n° 6.

VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES SUR LICITATION

Le mercredi 11 juin 1930 à 10 heures

en l'étude et par le ministère de M. Jean GUERIN-LONG, notaire à Cannes, à ces fins commis, d'un

Fonds de Commerce d'Hôtel Restaurant

sis à Juan-les-Pins, commune d'Antibes, quartier du Fournel, dénommé

HOTEL THERMONDE

Comprenant :

1° L'enseigne, le nom commercial, la clientèle et l'achalandage y attachés ;

2° Le droit au bail des locaux où il est exploité (18 ans à compter de l'adjudication) ;

3° Le matériel et le mobilier commercial servant à son exploitation dont l'inventaire est annexé au cahier des charges.

Mise à Prix : 50.000

S'appliquant aux éléments incorporels du fonds pour 10.000 et au matériel pour 40.000. Consignation pour enchères : 20.000.

NOTA. — Les frais pré-alables à la vente seront payables par l'adjudicataire en sus de son prix.

Pour tous renseignements s'adresser à M. MARTELLE, avoué à Cannes, 6, rue Léopold-Buquet, poursuivant la vente et à M. GUERIN-LONG, notaire à Cannes, 43, rue d'Antibes, rédacteur et dépositaire du cahier des charges.

ETUDE
de M. Félix GAZAGNAIRE, docteur en droit, notaire à Cannes, 7, rue des Etats-Unis.

VENTE aux Enchères Publiques

D'un Fonds de Commerce de Mode et Haute Couture

exploité à Cannes, 78, rue d'Antibes, connu sous le nom d'

YVONNE

L'adjudication aura lieu le mardi 17 juin 1930, à 11 heures du matin, en l'étude et par le ministère de M. GAZAGNAIRE, notaire.

Une expédition dudit acte a été déposée au chef des greffes de la Justice de Paix et du Tribunal de Commerce de Cannes, le 30 mai 1930.

Pour extrait et mention : Félix GAZAGNAIRE.

SOCIETE en Commandite Simple J. GRAS et C^{ie}

E. CHAUVET & Cie

Successeurs
Siège Social à Cannes, 5, Rue Félix-Faure, fondée et modifiée suivant actes sous-seing privé en dates du 7 mai 1921 et du 14 octobre 1922.

D'un jugement rendu par défaut par le Tribunal Civil Départemental des Alpes-Maritimes, le deux avril mil neuf cent trente, enregistré et signifié.

Entre :
Madame Jeanne, Antoinette Thérèse Marie FER-RAN, épouse de Monsieur Emile François Joseph Victor CLARY, demeurant de droit avec son mari, mais résidant de fait chez ses parents, 9, rue des Ferrailles à Antibes, assistée judiciaire suivant décision du bureau de Nice en date du douze octobre mil neuf cent vingt neuf.

Ayant M. Félix DESTELLE pour avoué.

Et :
Monsieur Emile François Joseph Victor CLARY, monteur en chauffage central, demeurant actuellement sans domicile ni résidence connus. Défendeur défaillant.

Il appert :
Que le divorce a été prononcé entre les époux CLARY-FERRAN, à la requête et au profit de la femme.

La présente insertion est faite conformément à l'article 247 du code civil, modifié par la loi du 18 avril 1886 et par la loi du 14 juillet 1909 et en vertu d'une ordonnance rendue par Monsieur le juge délégué du Tribunal Civil départemental des Alpes-Maritimes, le vingt-quatre mai mil neuf cent trente, enregistré, pour faire courir les délais d'opposition.

Pour extrait : Félix DESTELLE

ETUDE
de M. Félix GAZAGNAIRE, notaire à Cannes, 7, rue des Etats-Unis.

DISSOLUTION DE SOCIETE

Suivant acte reçu par M. Félix GAZAGNAIRE, notaire à Cannes, le 22 mai 1930, enregistré à Cannes (A.C.), le 27 mai 1930, folio 12, case 92.

Monsieur Max Hippolyte Jean GUERIN de LITTEAU, propriétaire, demeurant à Paris, 11, rue de Siam, et Monsieur Paul Joseph Marie RICHE, hôtelier, demeurant à Marseille, 12, rue du Loisir, seuls membres de la Société à responsabilité limitée.

Et a décidé à l'unanimité :

1° La dissolution anticipée de la Société et sa mise en liquidation ;

2° La nomination de Monsieur Emile GAULTIER en qualité de liquidateur de la Société.

Pour extrait conforme, Cannes, le 24 mai 1930.

Société « J. GRAS et Cie F. CHAUVET et Cie, successeurs ».

Le Liquidateur Emile GAULTIER.

Commerçants FAITES DE LA PUBLICITE DANS LE LITTORAL

P. RICHE et Cie

au capital de 400.000 frs, ayant son siège social à Cannes, 2, place de la Gare, ont déclaré dissoudre ladite Société, par anticipation, à compter du 22 mai 1930.

Société Anonyme des Cités Jardins de la Région Cannoise

Du procès-verbal de la délibération prise par l'Assemblée générale extraordinaire des Actionnaires de la Société Anonyme des Cités Jardins de la Région Cannoise, en date du 26 avril 1930, à 18 heures, il appert :

Que l'Assemblée a ratifié le choix du nouveau siège social et transféré celui-ci à la rue Sainte-Marguerite, à Cannes.

Qu'elle a décidé d'annuler l'apport fait par MM. LISNARD et RANCE frères, en date du 6 avril 1929, et réduit en conséquence le capital à la somme de 75.000 francs divisé en 750 actions de cent francs chacune.

Qu'elle a approuvé la modification apportée à l'article 6 des Statuts par suite de l'annulation mentionnée ci-dessus et le texte nouveau suit :

« Article 6. — Le fonds social est fixé à soixante-dix mille francs (75.000 francs). Il est divisé en 750 actions de cent francs chacune ».

Un exemplaire a été déposé aux Greffes du Tribunal de Commerce et de la Justice de Paix de Cannes, le 30 mai 1930.

Pour extrait : Le CONSEIL D'ADMINISTRATION

ETUDE
de M. Félix DESTELLE, avoué à Grasse, 16, boulevard Victor-Hugo et à Cannes, 2, boulevard Carnot.

D'un jugement rendu par défaut par le Tribunal Civil Départemental des Alpes-Maritimes, le deux avril mil neuf cent trente, enregistré et signifié.

Entre :
Monsieur Antoine Jean LAMBERT, antiquaire, domicilié à Nice, 2, Place Grimaldi ;

Monsieur Emile GAULTIER, employé, domicilié au Cannet, 3, rue de Grasse ;

M. François CHAUVET, industriel, domicilié à Cannes, 3, boulevard d'Alsace ;

Monsieur Paul PREVE, négociant, domicilié à Digne.

Monsieur Louis BEUF, industriel, domicilié à Barcille, a accepté à l'unanimité :

L'abandon par Monsieur François CHAUVET de ses fonctions de gérant de la société ;

Et a décidé à l'unanimité :

1° La dissolution anticipée de la Société et sa mise en liquidation ;

2° La nomination de Monsieur Emile GAULTIER en qualité de liquidateur de la Société.

Pour extrait conforme, Cannes, le 24 mai 1930.

Société « J. GRAS et Cie F. CHAUVET et Cie, successeurs ».

Le Liquidateur Emile GAULTIER.

Commerçants FAITES DE LA PUBLICITE DANS LE LITTORAL

P. RICHE et Cie

ETUDE
de M. Jean VIAL, docteur en droit, notaire à Cannes, 3, rue d'Antibes.

VENTE aux Enchères Publiques

D'un Fonds de Commerce de Mode et Haute Couture

exploité à Cannes, 78, rue d'Antibes, connu sous le nom d'

YVONNE

L'adjudication aura lieu le mardi 17 juin 1930, à 11 heures du matin, en l'étude et par le ministère de M. GAZAGNAIRE, notaire.

Une expédition dudit acte a été déposée au chef des greffes de la Justice de Paix et du Tribunal de Commerce de Cannes, le 30 mai 1930.

Pour extrait et mention : Félix GAZAGNAIRE.

SOCIETE en Commandite Simple J. GRAS et C^{ie}

E. CHAUVET & Cie

Successeurs
Siège Social à Cannes, 5, Rue Félix-Faure, fondée et modifiée suivant actes sous-seing privé en dates du 7 mai 1921 et du 14 octobre 1922.

D'un jugement rendu par défaut par le Tribunal Civil Départemental des Alpes-Maritimes, le deux avril mil neuf cent trente, enregistré et signifié.

Entre :
Madame Jeanne, Antoinette Thérèse Marie FER-RAN, épouse de Monsieur Emile François Joseph Victor CLARY, demeurant de droit avec son mari, mais résidant de fait chez ses parents, 9, rue des Ferrailles à Antibes, assistée judiciaire suivant décision du bureau de Nice en date du douze octobre mil neuf cent vingt neuf.

Ayant M. Félix DESTELLE pour avoué.

Et :
Monsieur Emile François Joseph Victor CLARY, monteur en chauffage central, demeurant actuellement sans domicile ni résidence connus. Défendeur défaillant.

Il appert :
Que le divorce a été prononcé entre les époux CLARY-FERRAN, à la requête et au profit de la femme.

La présente insertion est faite conformément à l'article 247 du code civil, modifié par la loi du 18 avril 1886 et par la loi du 14 juillet 1909 et en vertu d'une ordonnance rendue par Monsieur le juge délégué du Tribunal Civil départemental des Alpes-Maritimes, le vingt-quatre mai mil neuf cent trente, enregistré, pour faire courir les délais d'opposition.

Pour extrait : Félix DESTELLE

ETUDE
de M. Jean VIAL, docteur en droit, notaire à Cannes, 3, rue d'Antibes, n° 3.

1^{er} INSERTION

Suivant acte reçu par M. VIAL, notaire à Cannes, le 20 mai 1930, enregistré à Cannes (A.C.), le 28 mai 1930, folio 12, case 94.

Monsieur Joseph François DENERY, industriel, demeurant à Cannes, rue Léopold-Buquet, n° 8.

à vendu à : 1° Monsieur Claude DAVAILLE, directeur de garage, demeurant à Cannes, Hôtel Californie ;

2° Et Monsieur Xavier Félix SAVONE, peintre, demeurant aussi à Cannes, rue Saint-Honoré, n° 11.

La totalité des parts sociales lui appartenant soit un tiers dans la Société à responsabilité limitée.

Les Fils de SAVONE
dont le siège est à Cannes, rue du Commandant-Vidal, n° 4.

Cette cession a été faite moyennant un prix indiqué audit acte.

Conformément à la loi du 7 mars 1925, cette cession sera notifiée par huissier à la Société.

Pour insertion : Jean VIAL, notaire.

Agence Commerciale
14, rue de Châteaudun CANNES (près la gare)

VENTE DE FONDS DE COMMERCE
2^e AVIS

Suivant acte s.s.p. en date à Cannes, du 14 mai 1930, enregistré à Cannes (Succession) le 15 mai 1930, folio 66, c. 9.

Monsieur CARLOT Fidèle, demeurant à Cannes, quartier du Four-à-Chaux, route de Grasse,

à vendu à Monsieur VALLI Carlo, coiffeur, demeurant à Lucany (S.-et-M.), un fonds de commerce de

COIFFEUR
exploité à Cannes, quartier du Four-à-Chaux, route de Grasse.

L'insertion au Bulletin Annexe des Ventes et Cessions de fonds de commerce du Journal Officiel, a paru le 28 mai 1930.

Les oppositions seront reçues dans les dix jours qui suivront la présente insertion à l'AGENCE COMMERCIALE, 14, rue de Châteaudun, à Cannes.

Pour deuxième avis :
Signé : MENUELLE.

Petites Annonces
1 franc la ligne

ETUDE
de M. Jean VIAL, docteur en droit, notaire à Cannes, 3, rue d'Antibes.

VENTE aux Enchères Publiques

D'un Fonds de Commerce de Mode et Haute Couture

exploité à Cannes, 78, rue d'Antibes, connu sous le nom d'

YVONNE

L'adjudication aura lieu le mardi 17 juin 1930, à 11 heures du matin, en l'étude et par le ministère de M. GAZAGNAIRE, notaire.

Une expédition dudit acte a été déposée au chef des greffes de la Justice de Paix et du Tribunal de Commerce de Cannes, le 30 mai 1930.

Pour extrait et mention : Félix GAZAGNAIRE.

SOCIETE en Commandite Simple J. GRAS et C^{ie}

E. CHAUVET & Cie

Successeurs
Siège Social à Cannes, 5, Rue Félix-Faure, fondée et modifiée suivant actes sous-seing privé en dates du 7 mai 1921 et du 14 octobre 1922.

D'un jugement rendu par défaut par le Tribunal Civil Départemental des Alpes-Maritimes, le deux avril mil neuf cent trente, enregistré et signifié.

Entre :
Madame Jeanne, Antoinette Thérèse Marie FER-RAN, épouse de Monsieur Emile François Joseph Victor CLARY, demeurant de droit avec son mari, mais résidant de fait chez ses parents, 9, rue des Ferrailles à